ensemble et qui était en ce moment presque soudé sur le côté droit, M. Tardieu ne put contenir son indignation :

« C'est effrayant, dit-il. Penser que quelqu'un, de sang-froid, peut être la cause volontaire de cela, est monstrueux et inimaginable ».

L'enquête de la police sur l'affaire de la péniche

MM. Maio et Salmadier, commissaires à la première brigade mobile, et les inspecteurs Faur et Février, ont continué l'enquête sur les circonstances de l'attentat de Montereau. Ils se sont mis en rapport avec M. Sadrin, commissaire de police de Montereau, qui leur a fourni quelques renseignements qu'il avait recueillis dans la soirée d'hier au cours de son enquête. Les commissaires se sont efforcés d'éclaircir l'histoire de la péniche qui était partie à la dérive dans la nuit de samedi à dimanche, cette péniche était amarrée en face d'une briqueterie de Montereau; elle était en cours de chargement et était maintenue à la rive par deux gros câbles à l'avant et deux à l'arrière. La péniche est partie à la dérive vers une heure du matin et est venue buter contre la culée du pont de Seine, pont qui se trouve dans la traversée de Montereau. Ce pont est en amont du viaduc sur lequel passent les voies ferrées.

« Aucune correlation avec la catastrophe » disent les policiers

De l'enquête ouverte, le commissaire de Montereau a constaté que les deux câbles de l'avant avaient été détachés, ainsi qu'un câble de l'arrière, un câble avait disparu, mais les inspecteurs estiment que cette nouvelle manœuvre de malveillance n'a aucune corrélation avec le déraillement du train 27.

Conférence de Ministres

M. Georges Pernot s'est rendu hier matin au ministère de la Justice, où il a conféré avec M. Raoul Péret, Garde des Sceaux, au sujet de l'enquête judiciaire ouverte à la suite de l'accident de chemin de fer de Montereau. Les investigations officielles n'ont révélé jusqu'à présent aucun fait nouveau.

Les douaniers arrêtent à Douai une auto qui transportait du tabac de contrebande

Hier lundi, vers 9 heures, le sous-brigadier Barcelo et les préposés Kayrol et Ulitré, de la brigade mobile des douanes de Douai, effectuaient une tournée à la limite de la ville.

Tout à coup, une forte auto conduite intérieure attira leur attention, au lieu dit le Fort de Scarpe.

Ils firent signe au chauffeur de s'arrêter. Celui-ci obéit sur-le-champ. Il paraissait très sûr de lui-même, déclara que sa voiture était fort honnête et ne transportait rien de compromettant.

Mais les douaniers par métier sont soupçonneux et sceptiques ; ils ne se contentèrent pas des affirmations de l'automobiliste et se mirent en devoir l'un de visiter la voiture, les deux autres de surveiller le conducteur.

Un flacon d'essence de rose avait été répandu dans l'auto, mais la précaution n'était pas suffisante pour tromper le flair des agents des douanes. Car les dossiers, les banquettes, le plafond et le coffre avaient été bourrés de tabac belge. Répartis en paquets de 250 grammes, il y en avait 230 kilos, soit une valeur de 14.000 francs.

Pris en flagrant délit, l'automobiliste contrebandier jugea inutile de discuter. Il déclina son identité : Julien Vandendorpe, 37 ans, sujet belge, se disant carreleur et domicilié à Linselles. Et il se laissa emmener docilement, tandis que la voiture était dirigée sur l'entrepôt des Douanes, à Douai.

Vandendorpe a été déféré au Parquet.

Des films cinématographiques mis en location furent vendus

En 1926, deux sociétés d'édition de films cinématographiques, l'une ayant son siège à Marseille, l'autre à Paris, affermaient à une compagnie de distribution de films, 14 bis, avenue Rachel, à Paris, la location de 1.200 films que la Société de distribution devait répartir entre les cinémas parisiens et de province. En juin dernier, la Société de Distribution de films était mise en faillite et M. Coutant était nommé syndic.

L'enquête ouverte à la suite de cette faillite a permis de découvrir qu'un grand nombre de films avaient été vendus à de petits industriels, les films avaient donc été détournés de leur destination. Une plainte fut déposée à Marseille et M. De Possel, juge d'instruction, fut chargé d'instruire cette affaire. Hier, il a envoyé une commission rogatoire à M. Ameline, commissaire aux délégations judiciaires près le Parquet de la Seine, qui a effectué un certain nombre de perquisitions dans la région parisienne, chez de petits industriels qui avaient acheté des films à la Société de Distribution. Ces industriels ont, pour la plupart, démontré leur bonne foi et restitueront les films qu'ils ont achetés. Malgré cela, on évalue à 5 ou 6 millions de francs la valeur des documents qui ont disparu.

Une femme et ses cinq enfants périrent dans les flammes

On mande de Washington qu'un incendie s'est déclaré dans un immeuble : une femme et ses cinq enfants ont péri.

La politique régionale

UN ORDRE DU JOUR DE L'ENTENTE REPUBLICAINE A CAMBRAI

Nous avons dit, hier, qu'une importante réunion de l'Entente Républicaine (groupe Marin) avait eu lieu à Cambrai.

Voici l'ordre du jour, qui a été voté, à l'issue de cette réunion :

« Huit cents électeurs de Cambrai et des environs, réunis au Théâtre de Cambrai, après avoir entendu MM. Bonnefous, Soulier et Cottet, réclament leur attachement à la Fédération républicaine de France et à l'Entente républicaine du Nord, dont ils approuvent la politique de progrès social, de patriotisme et de liberté ; expriment leur gratitude à leur président, M. Louis Marin, et adressent un hommage de sympathie aux membres du gouvernement, appartenant au parti : MM. Pernot, Désiré Ferry, Oberkirch et Sérot, qui collaborent utilement avec l'éminent président du Conseil, M. André Tardieu, dont le maintien au pouvoir est une garantie de sécurité intérieure et extérieure et de mieux-être social. »

Le drame mystérieux de la forêt de Raismes

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE).

Se trouvait-il dans la clairière avec une femme? avec un couple? Déçu dans son amour, aura-t-il voulu signifier sa décision en détruisant les souvenirs de son amie?

C'est encore le mystère. Arrivera-t-on à le percer? A expliquer ainsi, pourquoi cet homme, qui quitte son hôtel en promettant de revenir le soir même — et il laisse une valise en gage — emportait une chemise de rechange? Petit détail, dira-t-on, peut-être a-t-il son importance.

Stanislas Kumos fut assassiné mercredi à 16 heures

Nous avons dit que la police mobile de Lille avait été chargée des recherches. M. Ugciani, commissaire divisionnaire, a chargé de cette délicate mission MM. Chauvin, commissaire, Coussemaker, inspecteur principal, et Dorise.

Hier, à 14 h., le parquet de Valenciennes, représenté par MM. Jacquillard, substitut; Bornet, juge d'instruction, et Givert, greffier, s'est rendu sur les lieux.

Les policiers et M. Lhussier, adjudant de gendarmerie à Anzin, qui fit les premières constatations, fournirent aux magistrats tous les détails utiles sur l'affaire.

Au cours de leur enquête, les policiers ont enregistré un précieux témoignage. Il fut apporté par deux mineurs polonais, demeurant au « Mont du Moulin », proche du lieu du crime, qui déclarèrent avoir entendu trois coups de feu, mercredi à 16 heures.

C'est donc à ce moment qu'il faut situer l'heure du drame.

Ainsi donc, celui-ci se déroula en plein jour. Cela ne fait que renforcer la version que nous avons présentée des assassins fuyant rapidement, en semant le produit inutile de leur vol, pour éviter de rencontrer des promeneurs au moment où ceux-ci sont nombreux.

Deux singuliers vagabonds

L'enquête va se poursuivre pour tenter de découvrir le ou les assassins. Il nous faut pourtant aujourd'hui signaler une singulière prise qui a été faite par les gendarmes de Saint-Amand.

Ceux-ci, en tournée à Vicoigne, ont arrêté dimanche après-midi, dans les bois d'Hasnon, à quelque kilomètres du lieu du crime, deux vagabonds.

Il s'agit de deux sujets tchécoslovaques, qui ne possèdent aucun papier d'identité. Ils n'ont pas travaillé, disent-ils, depuis cinq mois, aussi fut-on fort étonné de les trouver en possession d'une somme de 115 francs.

Ces deux individus ne comprenant pas le français, leur interrogatoire ne put être poussé. Ils ont été transférés à la prison de Valenciennes où il sera peut-être bon de s'informer de leur emploi du temps pendant la journée de mercredi.

L. B.

UN MARINIER BELGE, IVRE, S'ACCUSE D'UN CRIME

Un sujet belge, Albert Wannyn, 38 ans, marinier à bord d'une péniche, s'est présenté hier matin au poste de police de Levallois, en disant qu'il venait de tuer un homme. Le marinier, qui était sous l'influence de la boisson, raconte que dimanche soir il s'était livré à de nombreuses libations dans des débits de vin du quai Michelet. Dans l'un il lia connaissance avec un forain. Une discussion qui dégénéra en rixe ne tarda pas à éclater et le marinier sortit alors son couteau et en porta plusieurs coups à son ami de rencontre. Néanmoins, les recherches faites pour retrouver le blessé sont jusqu'à maintenant restées vaines. La femme et le fils, arrivés il y a huit jours d'Anvers, n'ont pu donner aucun éclaircissement sur ce prétendu crime. L'enquête se poursuit.

Une jeune fille tamponnée par une auto à Douai

M. Adolphe Carlier, 23 ans, qui conduisait une camionnette appartenant à son frère entrepreneur de terrassement à Feuchy (Pas-de-Calais), passait à Douai, hier lundi, vers 18 h. 30. Tout à coup, à l'angle de la rue Morel et de la place Carnot, en voulant éviter un cycliste, l'automobiliste fit un brusque écart à gauche. Quand il voulut redresser sa voiture, la barre d'accouplement céda. Privé de direction, le véhicule monta sur le trotoir et renversa une jeune fille de 16 ans, Hélène Handzlik, domiciliée 59, rue Gounod, cité de la Clochette.

Assez sérieusement blessée, la victime a été transportée à l'Hôtel Dieu.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mardi 3 Juin 1930

Soleil : Lever à 3 h. 53 ; coucher à 19 h. 43.
Lune : Lever à 10 h. 43; coucher à 0 h. 35 (P.Q. à 21 h. 56).

Aujourd'hui : Ste-Clotilde. Demain : Ste-Emma.

METEOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 2 juin 1930, à 18 heures.

Baromètre : 756 mil. 5 : baisse depuis la veille à 9 heures : 4 mil. 1.
Thermomètre : Fronde : 19.8 ; minima : 11.5 atteint à 5 heures ; maxima : 24.0 atteint à 15 h.
Etat hygrométrique : 75 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 9 heures : gouttes ; Direction du vent : Sud-Est ; Force : assez fort ; Direction des nuages : Sud-Est ; Etat du Ciel : très peu nuageux.
Temps probable pour aujourd'hui : chaud, orageux.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Temps très médiocre, ciel très nuageux ou couvert, pluie et orages, vent d'Est 3 à 7 m. Température sans grand changement, minimum stationnaire.

CONSULAT DE L'URUGUAY, A LILLE. — M. le Préfet du Nord vient d'informer M. le Maire de Roubaix, que M. Albert-Nicolas Levi est nommé Consul de l'Uruguay, à Lille.

A LA PREFECTURE. — Ainsi qu'il a déjà été annoncé, la réorganisation des bureaux de la Préfecture, ramenant à quatre le nombre des divisions, est un fait accompli.

M. le Préfet n'a pas voulu laisser partir M. Camille Huet, dont la mise à la retraite a été la raison de cette réorganisation, sans lui décerner le titre de Chef de Division Honoraire qu'il a si amplement mérité par sa manière de servir. L'arrêté qui lui confère ce titre lui a été remis par une lettre dans laquelle M. le Préfet fait son éloge.

C'est le 12 Juin, à 16 h. 30 qu'aura lieu le tirage de la Tombola de la Presse

Il ne reste que quelques jours aux retardataires pour se procurer des billets. Il ne reste que quelques jours à ceux qui en ont déjà pour augmenter leur chance.

Ils trouveront encore des billets dans nos bureaux, chez nos dépositaires et vendeurs, mais **OU'ILS SE HATENT, IL N'Y EN AURA PAS POUT TOUT LE MONDE.**

Le tirage aura lieu à **quatre heures et demie** de l'après-midi, dans le **fumoir du Grand-Théâtre**, mis gracieusement à la disposition de la loterie par M. le Maire de Lille.

Les opérations seront présidées par **M. Paul Fanyau, ancien syndic de la Compagnie des Huissiers, chevalier de la Légion d'honneur.**

Elles seront **publiques.**

Le tirage se fera au moyen des roues de la Maison Fichet, mises en mouvement par des **AVEUGLES DE GUERRE.**

Encore huit jours et nous saurons quels sont les heureux gagnants de nos grands et splendides voyages, des portefeuilles richement garnis, des objets d'ameublement, des bijoux d'or et de tant de lots d'une haute valeur.

Encore huit jours !

Aujourd'hui, rentrée des Chambres

Nouvelles demandes d'interpellation

Plusieurs demandes d'interpellation sont parvenues à la présidence de la Chambre, notamment de M. Augagneur « sur les conditions dans lesquelles M. D. Esme a été chargé d'une mission en Afrique Equatoriale » ; de M. Augagneur également « sur les mesures que le ministre de l'Instruction publique compte prendre au sujet du déplacement d'office des instituteurs » ; de M. Lucien Besset au sujet « des brutalités auxquelles ont donné lieu des matches de rugby » ; de M. Charles Pomaret « sur l'impossibilité pour un très grand nombre de communes rurales d'équilibrer leurs projets de budgets de 1931, à la suite des diminutions de recettes et des augmentations de dépenses apportées par le budget général de 1930, et sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour remédier à cette situation » ; de M. Charles Pomaret également « sur le rétablissement des agents du fisc américain en France » ; de M. Durafour « sur les mesures que le Gouvernement compte prendre à l'égard de sociétés ou pseudo-sociétés qui, aidées de certaines complicités, ont tenté de piller cyniquement l'épargne publique et le budget de l'Etat, et sur le danger de confier des secrets de la défense nationale à des firmes industrielles dont plusieurs administrateurs ont été étroitement mêlés, pendant la guerre, à une grave affaire de trahison ».

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 51) — DÉPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

Un cycliste blessé par une auto

Un accident qui présente un certain caractère de gravité s'est produit hier vers 8 h. à l'angle de la rue Barbieux et de l'Avenue Gustave Delory.

Le cycliste Léo Demaere, 25 ans, demeurant 54, rue de la Tuilerie, à Roubaix, suivait la rue de Barbieux. Il s'apprêtait à aborder le carrefour formé par la rue de Barbieux et l'Avenue Gustave Delory lorsqu'il fut accroché par une automobile et violemment projeté sur la chaussée. Le conducteur M. Charles Lefebvre, 38 ans, sans profession, demeurant Boulevard Delory, 65, à Hem, arrêta immédiatement sa voiture et se porta au secours de la victime.

Aidé de quelques témoins de l'accident, il releva le malheureux cycliste et le transporta à l'estaminet Decruynaere, se trouvant à proximité du lieu de l'accident où le blessé reçut les premiers soins en attendant l'arrivée de M. le docteur Marchand, que l'on avait mandé de toute urgence. Après examen, le praticien constata que Demaere portait de multiples contusions sur tout le corps et a conclu à une incapacité de travail de trois semaines, sauf complications.

Averti de cet accident M. Mallet, commissaire de police du 2e arrondissement, a ouvert aussitôt une enquête pour établir les responsabilités.

COLLISION

Une collision qui ne présente heureusement aucun caractère de gravité, s'est produite hier, à 20 h. 30, face au numéro 57 du boulevard de Cambrai, entre une automobile conduite par M. Lepage, 37 ans, demeurant 21, avenue Louise, à La Madeleine, et une motocyclette pilotée par M. Sacuto Flavio, domicilié 63, rue Nicolas-Leblanc, à Lille.

Il n'y eut aucun accident de personne et tout se borne à des dégâts matériels de part et d'autre. M. Walter, commissaire de police du 2e arrondissement, a ouvert une enquête.

POUR VOS SACS D'ÉTÉ, MESDAMES
VOYEZ LES « FANTAISIES PARISIENNES »
61, GRANDE-RUE, 61, ROUBAIX
Toujours 30 % moins cher.— Toujours nouveauté

ARRESTATION POUR VOL D'UNE SOMME DE 250 FRANCS

Ces jours derniers, M. Dewitte, ouvrier gazier, demeurant 37, rue de Solférino, constatait qu'une somme de 250 fr., placée dans le tiroir d'un buffet, avait subitement disparu de son domicile. Ne sachant sur qui porter ses soupçons, il se rendit au commissariat du 2e arrondissement où il déposa une plainte pour vol entre les mains de M. Walter, commissaire de police.

Une enquête fut immédiatement ouverte. Habilement et discrètement menée, elle vient d'aboutir à l'arrestation de Boucquaert Pierre, 40 ans, manœuvre de fonderie, domicilié 37, rue de l'Ouest. Interrogé sur la disparition des 250 fr., il a reconnu être l'auteur du vol qui lui était reproché. Par contre, Boucquaert, qui est sujet belge et habite en France depuis 1920, n'était pas porteur de la carte d'identité indispensable à tout étranger.

Il a été déféré au Parquet de Lille sous l'inculpation de vol et infraction à la loi sur le séjour des étrangers en France.

DÉPOUILLÉ DE SON PARDESSUS ET DE SON CHAPEAU

Le jeune Marcel Dubois, 19 ans, employé, demeurant 32, rue de l'Isly, à Lys-lez-Lannoy, après s'être attardé à Roubaix, regagnait tranquillement son domicile, vers 23 h. Il allait quitter le territoire de notre ville, quand, soudain, il fut assailli par un individu caché dans l'encoignure d'une porte. Sans avoir le temps de se rendre compte de ce qui se passait, il fut dépouillé de son pardessus qu'il portait sur le bras ainsi que de son chapeau. Son coup fait, l'agresseur prit aussitôt la fuite et se perdit dans la nuit.

M. Welter, commissaire de police du 2e arrondissement, a été saisi d'une plainte et recherche activement l'auteur de cette agression.

IMPRUDENCE

Un tram C assurant le service de Roubaix à Lannoy et Touffiers, se trouvait hier, vers 17 h. 50, à l'arrêt, à l'angle des rues de Lannoy et des Longues-Haies. Au même instant survint une automobile pilotée par M. Auguste P..., 25 ans, boucher, demeurant rue Henri-Carette. En dépit du règlement de la circulation et au risque de provoquer un grave accident, le conducteur doubla le tram à l'arrêt. L'agent Bernard, qui se trouvait sur les lieux, a rédigé contravention à la charge de l'imprudent automobiliste.

LA FETE DE CHARITÉ DU FONTENOY

Les festivités organisées par l'actif comité des Fêtes du Fontenoy au profit de l'Arbre de Noël, se sont poursuivies, hier soir, au Square Wibaux.

Le beau temps engagea une foule nombreuse à se rendre à la Foire aux plaisirs dont la réouverture avait lieu à 17 heures. Tout le monde y trouva de quoi se divertir aux échoppes des marchands forains installés sous les grands arbres du parc.

Un magnifique concert fut donné, de 20 à 22 h. par la Fanfare Delattre sous la haute direction de M. Victor Cottignies. Un public nombreux s'était donné rendez-vous pour assister à cette belle audition. De nombreux applaudissements saluèrent les musiciens et chacun se retira enchanté de cette bonne soirée.

Ajoutons que ces festivités, qui remportent un succès pleinement mérité, prendront fin aujourd'hui par une séance de cinéma offerte gratuitement par M. Mispelaere, propriétaire du Royal Leleu, rue de l'Alma. C'est à l'issue de cette séance qu'aura lieu le tirage de la tombola gratuite, dotée de nombreux lots offerts par les commerçants du quartier et par le Comité.

LE CONCERT ANNUEL DU CERCLE ORPHEONIQUE LES XV DE ROUBAIX

C'est ce soir, mardi, à 20 h., à l'Hippodrome-Théâtre, que le Cercle Orphéonique les XL donne à ses membres d'honneur et honoraires ainsi qu'aux familles de ses sociétaires, son grand concert annuel, sous la présidence d'honneur de M. Edouard Rasson.

Pour cette circonstance, les XL se sont assuré les concours d'artistes de premier plan, et aussi de jeunes artistes de grand talent et pleins d'avenir. Ces artistes seront accompagnés par Mme Bulté-Carpentier, professeur au Conservatoire de Roubaix.

Au cours de cette manifestation artistique, il sera procédé par M. Houslaux, administrateur-délégué de la Fédération des sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais, à la remise des récompenses aux vieux musiciens. Les portes seront ouvertes à 19 h. 30 et seront fermées pendant les exécutions.

Demandez le Calalogue SOLDES D'ÉTÉ des Grands Magasins du LOUVRE de PARIS à leur bureau de commandes, 6, r. Lepelletier (tél. 32-62), à LILLE, qui vous le remettra et vous permettra de bénéficier de la transmission gratuite de vos commandes et d'une exécution particulièrement rapide de vos ordres.

UNE SOIREE DE BIENFAISANCE

Une grande soirée chentante avec le concours gracieux de chanteurs renommés, tels que MM. Delmulle, Debouver, Desrousseaux, Glimé et d'autres membres de l'Union Lyrique de Roubaix, sera donnée dimanche 8 juin, au café du « Gros Caillou », 107, rue Jules-Guesde.

Cette œuvre de bienfaisance a pour but de soulager et venir en aide à une mère de famille, veuve avec deux enfants en bas âge, dont le mari vient de mourir après une longue maladie contractée en captivité.

Le comité fait appel au bon cœur des souscripteurs. Des billets de tombola sont en vente au prix de 0,50. Pour s'en procurer, s'adresser à la police de Roubaix et au siège, 107, rue Jules-Guesde, au Gros Caillou, à Roubaix. C'est à l'issue de cette soirée qu'aura lieu le tirage de la tombola, dotée de superbes et nombreux lots offerts par de généreux donateurs.

Prière aux détenteurs de carnets de bien vouloir les remettre au siège, au plus tard jeudi 5 juin.

OPERATIONS DE LA CAISSE D'EPARGNE

Au cours de la période de la 21e semaine, la Caisse d'épargne de Roubaix a effectué les opérations suivantes : 924 versements se chiffrent à 1.193.759 fr. ; 448 remboursements s'élevant à 1.098.079 fr. Il a également été délivré 71 nouveaux livrets.

LA DEUXIEME JOURNEE DU CONCOURS HIPPIQUE

La deuxième journée du Concours Hippique de Roubaix a été favorisée par un temps couvert mais qui s'est maintenu beau. Elle a connu le même succès que la veille, bien que l'affluence ait été moindre. Les diverses épreuves ont donné les résultats suivants :

Parmi les personnalités présentes : MM. le général Bocquet ; Colonel Terricès ; Colonel Lecat ; Hector Franchomme ; Docteur Dupré.

1er prix de la Société immobilière ; 1.700 fr. de prix pour dames et gentlemen. — 1. « Kid » à Mlle Simone Pfatiaux, château Sainte-Croix par Saint-Omer ; 2. « Great Fleet », au Comte de Peyrelongue, à Rambouillet ; 3. « Charmante », à M. Jacques Dewavrin, à Paris ; 4. « Bricoller », à MM. Léger et Roussel, de Lomme ; 5. « Dedarde », à M. Edouard Dubois, de Roubaix ; 6. « Bijou XI », à M. de Cheffontaines, de Sulppes ; 7. « Usine », à M. E. Wallaert, de Lille.

2e Prix : Coupe de Roubaix : 5.500 fr. de prix. Handicap pour dames et gentlemen. — 1. « Tripie Paite » à M. Marcel Rousseau, de Tourcoing ; 2. « Belle de Nuit X » à MM. Léon Tacquet et J. Delessalle ; 3. « Jeantonnet », à M. Jeanne, à Eperney ; 4. « Diamantine » au Comte de Castries, à Paris ; 5. « Verdun II », au vicomte de Prémont, château d'Humières ; 6. ex-æquo : « Rosette XIV », à M. Lederlin, de Paris ; « Sans-Souci, ex Liset », à M. Marcel Rousseau, de Tourcoing ; 8. ex-æquo : « Bohême » à M. René Roussel ; « Tarlarine », à M. le comte de Peyrelongue.

3e prix du Commandant Herment. 3.000 fr. de prix. Epreuve de puissance ; officiers. — 1. ex-æquo, « Josette », au capitaine Prater, 7e Chasseurs à Evreux ; « Reppel », capitaine déjardin, 151 R. A. P., à Thionville ; 3. « Urville », capitaine Jousseaume, Ecole d'Artillerie, à Fontainebleau ; 4. « Robuste », capitaine Lamy, 32e R. A. à Paris ; 5. ex-æquo, « Anatomiste », capitaine Jausseaume ; « Sérieuse », capitaine Ernel, 15e d'Artillerie, à Douai ; « Vainqueur », lieutenant Metzer, 15e Cuirassiers, à Pontoise.

Les trois premiers chevaux sans aucune faute.

Pendant toute la durée des épreuves, la Musique militaire du 43e Régiment d'Infanterie s'est fait entendre et applaudir, de même que la veille, la Fanfare Delattre avait obteuu un beau succès.

RÉUNION DES CROIX DE FEU

La réunion mensuelle des Croix de Feu a eu lieu dimanche, à 10 h. 30, à son siège habituel. En l'absence de MM. Goderthier, président, et Applincourt, fondateur, M. Descamps, secrétaire, excusa les membres absents, et après avoir remercié les membres présents, leur remit les listes de souscription qu'un sociétaire généreux a bien voulu offrir. Les sommes recueillies sont destinées à l'achat d'un fanion, et le reliquat à la création d'une caisse de secours.

Une manifestation du souvenir aura lieu au monument du commandant Bossut, situé à l'entrée du Parc Barbieux, dimanche 22 juin. La section des Croix de Feu y étant invitée, appel est fait aux membres qui seront libres ce jour-là pour assister à cette cérémonie.

En vue des demandes de la médaille de Verdun pour ceux des membres qui y ont droit, le secrétaire insiste pour que les candidats remettent au plus tôt les documents nécessaires.

Après avoir liquidé quelques affaires courantes, la séance est levée à 11 h. 30.

Sociétés et comités

HARMONIE DE LA SOLIDARITE. — Aujourd'hui mardi répétition générale et obligatoire à 19 h. 30.

CHORALE DE L'AMICALE FERDINAND BUISSON. — Répétition générale obligatoire pour tous les membres de la Chorale, mardi soir, à 20 h., rue Turgot.

ABATTOIR COMMUNAL

Cours des viandes en cheville. Semaine du 24 au 31 mai 1930. Bœufs, vaches et génisses : 1re qualité : 13 à 14 fr., extra jusqu'à 17 fr. ; 2e qualité, 9.25 à 12.75 ; 3e qualité, 6 à 9 fr.

Taureaux : 1re qualité, 9 à 10 fr., extra jusqu'à 13 fr. ; 2e qualité, 8.25 à 8.75 ; 3e qualité, 5 à 8 francs.

FERMETURE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Il est rappelé aux débitants de boissons de la ville, qu'en vertu de l'arrêté municipal du 30 mai 1925, ils sont autorisés à tenir leur établissement ouvert jusqu'à 2 heures du matin, les nuits des 7 au 8, 8 au 9 et 9 au 10 juin, à l'occasion des fêtes de la Pentecôte.

En outre, l'administration municipale autorise ces débitants à laisser danser et jouer de la musique dans leur débit jusqu'à minuit, aux dates sus-indiquées.

ETAT CIVIL

Naissances. — Micheline Dupont, rue Marie-Buisine, 56; André Cocheteux, rue de Naples, 33; Elisabeth Szczepenski, boul. Gambetta, 222; Yvonne Vanhoolaud, rue St-Hubert, 35; André Du Moulin, boul. de Fournies, 105; Emile Deffenain, rue de Meulin; Jean Bracaval, rue du Collège, 67; Olga Vanderheeren, rue de Mouvaux, 52; Marcel De Wilde, rue d'Antoing, 2; Jacqueline Duthoit, boul de Cambrai; Antoine Janik, rue de l'Espérance 34; Michel Vryghem, rue des Fosses.

Publications. — Jean Scherpereel, voyageur de commerce, rue du Château, 5, et Lucienne Coqu, à Tourcoing; Jean Varenne, employé, rue Charlemagne 13, et Raymonde Herbinière, vendeuse à St-Amand; Guillaume Przibylki, monteur mécanicien, rue Latine, 29, et Marie Dudzinski, peigneuse, à Calonne-Ricouart; J. Moulard, mécanicien, boul. de Metz, 116, et Louise Baudewyn, soigneuse, rue Jacquard, 163; Alphonse Lebarre, employé à Wattrelos, et Berthe Roisaert, tisserand, rue Merceau, 53; Gilbert Peysken, tisserand à Leers, et Palmyre Samain, soignouse, rue Dempierre, 25; François Mayer, magasinier à Croix, et Suzanne Molnar, peigneuse, rue de la Basse-Masure, 48.

Décès. — J.-B. Delanhoy, 75 ans, rue de Rocroy, 60; Alfréda Masson, 1 an, rue de Denain, 82; Augustin Carlier, 72 ans, rue de Barbieux, 31; Maurice Devaux, 33 ans, de Wesquehel; Sidonie Delerue, veuve Bilcq, 78 ans, rue de Flandre, 125; Louis Deberghes, 23 ans, rue de Beaurewaert, 119 bis; Berthe Plucain, épouse Vertein, 26 ans, de Touffiers.

WATTRELOS

ENQUETE. — Une enquête est ouverte sur le projet d'aliénation par voie d'adjudication publique, de l'immeuble portant le n. 25 de la rue Jean-Jaurès appartenant aux Hospices de Wattrelos.

A l'expiration de ce délai, le commissaire-enquêteur désigné à cet effet par M. le préfet, recevra à la Mairie les observations qui pourraient être faites.

A LA MUTUELLE WATTRELOSIENNE. — *Assurances sociales.* — Nous rappelons que le délai limite pour l'inscription dans les caisses primaires des assujettis à la loi des assurances sociales est fixée irrévocablement au 15 juin. La Mutuelle Wattrelosienne a créé à cet effet une catégorie spéciale d'assurés des deux sexes devant bénéficier des avantages de la loi et à laquelle un grand nombre d'assujettis ont déjà répondu. Passé le délai ci-dessus, ceux qui auraient négligé de le faire seront inscrits d'office dans les caisses d'Etat.

La société reçoit sans aucun frais les adhésions des salariés. Des formules sont à leur disposition au siège, café Desfontaines, rue de Lorraine (Congo) ou en faire la demande aux membres du Conseil d'administration.

A LA MUSIQUE MUNICIPALE. — Ce soir, mardi 3 juin, à 20 h., répétition générale au siège, café de l'Harmonie, 22, Grand-Place.

ETAT CIVIL. — Naissances : Jeannine Tiberghien, 22, rue de la Vigne ; Odette Hennebrock, 6, rue des Dragons.

CROIX

UNE BAGARRE SANGLANTE DANS UN ESTAMINET

Deux blessés

Un estaminet de la rue Courbet, à Croix, a été dans la soirée du dimanche 1er juin, le théâtre d'une scène de violences provoquée par deux individus, pris de boisson, un homme et une femme. Cette dernière a été mise en état d'arrestation.

L'abus de l'alcool

Il était environ 21 h. 30. Dans l'estaminet tenu par M. Arthur Bruyère, 19, rue Courbet, à Croix, quelques consommateurs se rafraîchissaient.

Quand soudain, deux individus, lamentablement ivres, Hippolyte Huys, 35 ans, et son amie, Marie Pichon, 35 ans, vivant maritalement, 1, rue de Roubaix, à Croix, firent irruption dans la salle.

Qui a bu boira, dit le proverbe. Huys et Marie Pichon, qui cependant donnaient des signes manifestes d'ivresse, demandèrent à boire. Le tenancier de l'estaminet refusa de leur servir autre chose qu'un verre d'eau. C'était fort sage. Et cependant cet acte en somme charitable, mit en fureur les deux pauvres malheureux intoxiqués d'alcool qui se répandirent en invectives et en menaces envers le cabaretier.

Une mêlée générale

Des consommateurs paisibles, excédés de ces vociférations voulurent intervenir, notamment MM. Georges Vanlerberghe, 28 ans, fileur, demeurant rue des Arts, 172, et Maurice, 19, à Croix.

On devine ce qui arriva. Une mêlée générale transforma, en un instant, l'estaminet, en arène de bataille. Les coups de poing et de pied furent distribués entre assaillants avec ardeur, enthousiasme et conviction. Le comptoir dansa, les tables et les chaises furent renversées, on se jeta au visage le contenu des chopes, et un siphon d'eau de Seltz s'évertua à « éteindre » la fureur des combattants.

Soudain, tout à fait hors de lui, et risquant une grave blessure, Huys, d'un violent coup de tête, s'en prit à la vitrine du café, qui vola en éclats, ajoutant à la confusion générale.

Pendant ce temps, Marie Pichon, sournoise, s'était emparée du couteau que son ami devait avoir dans sa poche. Elle le brandissait, telle une furie, frappant au hasard et d'une main heureusement mal assurée. Elle blessa ainsi, superficiellement, Georges Vanlerberghe et Maurice Pittman.

L'arrivée des gendarmes

Pour mettre un terme à cette bataille qui pouvait devenir tragique, la gendarmerie de Roubaix fut prévenue. Elle se hâta d'accourir. Pendant que M. le docteur Bahlat donnait ses soins aux deux blessés, l'adjudant Blanchard interrogea les antagonistes. Ce ne fut pas facile. Marie Pichon, notamment, absolument assommée par la boisson, ne put répondre à aucune des questions qui lui étaient posées. Elle fut enfermée à la caserne de gendarmerie de la rue des Arts, et c'est seulement hier matin, qu'ayant repris ses esprits, elle put être entendue.

Elle a reconnu avoir usé du couteau d'Huys et ce couteau était bien celui qui lui était montré. Mise en état d'arrestation, Marie Pichon a été déférée au Parquet de Lille. Ce n'est pas un très brillant sujet. Elle a eu déjà à faire avec la justice, car elle porte, indiscutablement, une douzaine de condamnations.

L'état des deux blessés n'est pas grave.

LE BANQUET DE L'AMICAL CLUB DE CROIX

Le banquet a eu lieu samedi, salle des fêtes de Croix, où s'étaient réunis une centaine de membres. Au cours du repas il a été permis d'entendre deux artistes interpréter tour à tour des morceaux de choix ainsi qu'un orchestre complet.

Au champagne, quelques discours furent prononcés pour remercier tous les membres de l'A. C. C. et principalement les commissions d'honneur et active pour leur généreux concours. Il fut procédé ensuite à la remise des récompenses.

Un vivat fut chanté en l'honneur du président d'honneur et le secrétaire remercia les artistes et musiciens pour leur concours. Quelques intermèdes comiques furent exécutés avec succès et cette belle fête se termina par une sauterie.

WASQUEHAL

FUNERAILLES. — Lundi matin, ont été célébrées, en l'église Saint-Nicolas, les funérailles de M. Gaston Morlighem, membre de la société municipale de gymnastique « L'Espérance », mort victime du travail, à l'âge de 16 ans et demi. Une nombreuse assistance avait tenu à conduire le jeune gymnaste à sa dernière meure. Sur la tombe de l'infortuné gymnaste, M. P. Schweitzer, président de « L'Espérance », prononçait un vibrant discours où il rappela la vie trop brève de M. Morlighem, son dévouement à la société et adressa au nom de ses camarades éplorés, le suprême adieu.

STATISTIQUE DEMOGRAPHIQUE. — Au cours du mois de mai qui vient de s'écouler,

---

FEUILLETON D. 3 JUIN 1930. — N° 31

— Mais si, voyons, répliqua Carrel, vous pouvez accepter puisque votre soirée n'est prise qu'avec moi. Nous devions dîner ensemble. Eh bien ! nous dînerons ensemble chez ces braves amis Barjac, voilà tout ! Car vous m'invitez bien, n'est-ce pas, madame ?

Il n'y avait pas moyen de se dérober. Mme Prémery regarda son fils. Une grande joie se lisait maintenant sur son visage.

Au moment du départ, Claude put s'isoler quelques instants avec sa mère.

— Mon pauvre petit ! murmura Mme Prémery.

— Je suis heureux, mère ! Quelques heures à passer auprès d'elle, c'est un moment de Paradis ! N'est-ce pas qu'elle est belle ?

— Je comprends que tu l'aies aimée, mon Claude ! Mais, je t'en supplie, fais faire ton cœur !

— En route ! cria Carrel.

On s'approcha des voitures.

— Mais c'est ce vieux Croûton, s'exclama Claude, en apercevant le chien couché au fond de la limousine.

Le chien avait sauté à terre en reconnaissant son ancien ami et lui faisait une fête touchante autant que bruyante.

Puis chacun s'installa, et les autos démarrèrent.

Une heure après on était à table, à La Fouillouse, chez Pierre Barjac.

Le dîner fut gai et la soirée se passa à faire de la musique.

Vint l'heure de la séparation.

Carrel, accompagné de Barjac, alla au garage chercher sa voiture. Gina resta seule un instant avec Claude, tandis que Mme Prémery s'habillait pour partir dans le hall d'entrée.

— Vous reviendrez me voir à votre retour, Claude ? N'est-ce pas que mon Pierrot est gentil ?

Claude regarda Gina. Son cœur se serrait affreusement à cette minute où il allait la quitter pour toujours. Les